

# CRITERES DE RECRUTEMENT EA/EATT

Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH (RQTH) et selon le type de contrat être dans l'une des situations suivantes :

Qui oriente ?	EA		EATT
	Socle (Hors CDD Tremplin)	CDD Tremplin	Tous types
<b>Recrutement sur proposition du Service Public de l'Emploi (Cap emploi, Pôle emploi, Mission Locale)</b>	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois Bénéficiaire de minima sociaux (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Niveau infra V ou V Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	Sans emploi	Sans emploi
<b>Recrutement direct</b>	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois Bénéficiaire de l'AAH Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins 12 mois Sortant de CFA depuis moins de 12 mois avec un projet professionnel à consolider Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet professionnel à consolider depuis moins de 12 mois Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet professionnel à consolider Ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée depuis moins de 12 mois Agé de plus de 55 ans Bénéficiaire d'une pension d'invalidité de catégorie 1 ou 2	Sans emploi	Sans emploi

Lecture : Une personne orientée par le SPE et voulant travailler dans une EA socle Hors CDD tremplin doit être titulaire d'une RQTH et être dans l'une des situations citées